



# SCHADENSMELDUNG / STRAFANZEIGE:

Kurze Wegleitung für das Vorgehen in Frankreich / Saint-Louis:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE LA VILLE  
DE  
68303 SAINT-LOUIS Cedex  
(HAUT-RHIN)

B.P. 90  
Tél. 03 89 69 52 00 - Fax 03 89 69 37 72  
[www.ville-saint-louis.fr](http://www.ville-saint-louis.fr)

68303 SAINT-LOUIS, LE 1er mars 2007

Le Maire de la Ville de SAINT-LOUIS

à

Serv.: 10/JUR-TC/CG

***Objet : Compte-rendu de la réunion publique du vendredi 23 Février 2007, en présence des représentants de la Société GEOPOWER de Bâle.***

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que la Société GEOPOWER s'est engagée lors de la réunion susvisée à traiter directement les dossiers de demande d'indemnisation des dégâts subis suite aux séismes causés par les travaux de forage géothermique à Bâle.

En conséquence, il vous est conseillé de procéder de la manière suivante :

1. Ouvrir un dossier à titre conservatoire auprès de votre assureur « multirisques habitation »
2. Adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à la Société GEOPOWER à l'adresse suivante :

**GEOPOWER BASEL  
Margarethenstrasse 40  
CH-4002BASEL**

avec le descriptif des dégâts subis et en demandant le passage de l'expert.

3. Adresser une copie de cette lettre à votre assureur et à la Ville de Saint-Louis.

Si vous le souhaitez, le Service Juridique de la Ville (☎ 03.89.69.52.11 ou [t.curel@ville-saint-louis.fr](mailto:t.curel@ville-saint-louis.fr)) peut vous assister pour la constitution du dossier à transmettre à la Société GEOPOWER.

Veillez agréer, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées

**Jean UEBERSCHLAG**  
Député-Maire

Pour toute sorte de questions, n'hésitez pas à nous contacter sous: [info@eeg-eeq.ch](mailto:info@eeg-eeq.ch)